ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Information et protection des consommateurs

Question écrite n° 36692

Texte de la question

M Roland Carraz demande a M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge de la consommation et de la concurrence, s'il compte mettre en place a l'ecole, avec son collegue de l'education nationale, une sensibilisation des jeunes a la consommation. Une etude du bureau europeen des unions de consommateurs montre que, dans ce domaine, la France est en retard par rapport a ses partenaires europeens. En effet, certains pays (Danemark, RFA) ont developpe, et parfois depuis longtemps, une approche de sensibilisation des jeunes aux phenomenes modernes de consommation. Il serait interessant de mettre en place en France une telle formation, qui permettrait aux jeunes Francais d'aborder plus correctement leurs droits de consommateurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Les pouvoirs publics sont particulierement attaches a developper l'education du jeune consommateur. Le secretariat d'Etat a la consommation finance actuellement les actions menees par les associations de consommateurs en vue de sensibiliser les parents d'eleves et les enseignants aux problemes de la consommation. Il favorise notamment la mise en place d'une pedagotheque a l'Institut national de la consommation. De meme, il collabore regulierement avec les services documentaires de l'education nationale, le Centre national de documentation pedagogique. Un dossier pedagogique « textes et documents pour la classe » ayant pour theme la securite domestique a, par exemple, ete realise au debut de l'annee et diffuse a 45 000 exemplaires aupres des enseignants des colleges et leurs eleves. Bien que la sensibilisation des jeunes a la consommation ne figure pas explicitement dans les programmes scolaires, il n'en demeure pas moins que l'education a la consommation se realise actuellement a tous les niveaux d'enseignement. Dans les ecoles elementaires, elle est effectuee a l'initiative des instituteurs qui disposent, pour ce faire, des nombreux supports elabores par les associations de consommateurs et les services documentaires de l'education nationale. Dans le second degre, elle peut faire l'objet de projets d'actions educatives ou de themes transversaux. L'etude des problemes de consommation constitue en effet l'un des themes transversaux actuellement mis en place dans le cadre de la renovation des colleges. Plus largement, a tous les niveaux d'enseignement, des activites facultatives de sensibilisation peuvent etre initiees dans le cadre du fonctionnement des services sociaux ainsi que dans le secteur associatif.

Données clés

Auteur : M. Carraz Roland
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36692
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : consommation et de la concurrence
Ministère attributaire : consommation et de la concurrence

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/8/questions/QANR5L8QE36692

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 652
Réponse publiée le : 25 avril 1988, page 1766